



Communiqué de presse  
**Cera et KBC Ancora prolongent les  
accords d’ancrage relatifs à KBC Groupe**



**Louvain, le 29 novembre 2024 (07.30 CET) - Cera et KBC Ancora ont confirmé avec MRRB et d’Autres Actionnaires Stables, de prolonger, sans modification, leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Enracinés dans une vision commune à long terme, les actionnaires concernés assurent ainsi la continuation de la stabilité de l’actionariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC.**

### **Cera et KBC Ancora prolongent les accords d’ancrage relatifs à KBC Groupe**

Cera et KBC Ancora assurent, avec MRBB et d’Autres Actionnaires Stable (Andere Vaste Aandeelhouders / AVAS en néerlandais), la stabilité de l’actionariat et la poursuite de l’expansion du groupe KBC. À cette fin, une convention d’actionnaires d’une durée initiale de 10 ans avait été conclue le 23 décembre 2004. Ces accords ont été renouvelés sous une forme actualisée pour une période de 10 ans avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014, et sont maintenant renouvelés sans modification pour une nouvelle période de 10 ans.

Cera, KBC Ancora, MRBB et d’Autres Actionnaires Stables participeront avec toutes leurs actions à la nouvelle convention d’actionnaires. La convention continuera donc à l’avenir de réunir plus de 30 % de toutes les actions de KBC Groupe. KBC Ancora est le principal actionnaire de KBC Groupe avec 18,6 %. Cera détient une participation directe d’environ 4,0 %. Cera et sa filiale KBC Ancora sont considérées comme une seule et même partie au sein de la convention.

Le nombre exact d’actions que toutes les parties réunissent dans le cadre de la concertation mutuelle sera établi le 1<sup>er</sup> décembre 2024 lorsque la prolongation de la convention entrera en vigueur et que les organes compétents de toutes les parties auront pris les décisions nécessaires.

Le syndicat d’actionnaires se réunit au moins quatre fois par an et en tout cas préalablement à l’assemblée générale de KBC Groupe. La réunion du syndicat d’actionnaires vote, entre autres, sur les votes des actionnaires concernés lors de l’assemblée générale de la SA KBC Groupe. La réunion émet également des recommandations non contraignantes relatives à certaines matières relevant de la compétence du Conseil d’administration de la SA KBC Groupe ou ses filiales. Lors de la réunion du syndicat d’actionnaires chaque actionnaire dispose d’autant de voix qu’il a d’actions syndiquées.

## ***Informations réglementées 29 novembre 2024 (07.30 CET)***

Excepté pour un nombre restreint de décisions, la réunion du syndicat d'actionnaires décide, à défaut de consensus, à la majorité des deux tiers, étant entendu qu'aucun groupe d'actionnaires ne peut bloquer une décision.

Des droits de préemptions existent entre les Autres Actionnaires Stables. Les actions détenues par Cera, KBC Ancora et MRBB sont librement transmissibles. La prolongation de la convention d'actionnaires sous forme actualisée permet à Cera et KBC Ancora de continuer à jouer leur rôle dans l'ancrage du groupe KBC avec MRBB et d'Autres Actionnaires Stables.

Frederik Vandepitte commente: *"Nous sommes évidemment très heureux que la convention d'actionnaires existante soit prolongée pour une nouvelle période de 10 ans. C'est également une expression appropriée de la vision à long terme partagée par les différentes parties à l'accord. De cette façon, KBC Groupe pourra à l'avenir continuer à compter sur un actionariat stable et local, formant la base d'un futur développement sain et de la création de valeur pour l'actionnaire sur le long terme.*

*Pour Cera et KBC Ancora, assurer la stabilité actionnariale du groupe KBC est une mission essentielle. La prolongation permet à KBC Ancora et Cera, avec les autres actionnaires stables, de continuer à remplir dans les années à venir leur rôle dans l'ancrage de KBC Groupe dans des circonstances optimales."*

**Informations réglementées 29 novembre 2024 (07.30 CET)**

## **À propos de KBC Ancora**

KBC Ancora est une société cotée en bourse qui détient 18,6 % des actions de KBC groupe et qui assure, avec Cera, MRBB et les Autres Actionnaires Stables, la stabilité de l'actionnariat et le développement du Groupe KBC. En tant qu'actionnaires de référence de KBC Groupe, ils ont conclu une convention d'actionnaires.

## **Cera, s'investir dans le bien-être et la prospérité**

Avec près de 400.000 coopérateurs enthousiastes, Cera est la coopérative la plus impliquée et la plus chaleureuse de Belgique. Ensemble, nous accomplissons plus, nous partageons plus et nous investissons mieux : dans des initiatives qui font du bien et qui relient les gens, dans des projets qui profitent à chacun d'entre nous.

**Ensemble, nous prenons soin les uns des autres**

## **Fin du communiqué de presse**

Ce communiqué de presse est disponible en néerlandais, français et anglais sur le site [www.kbcancora.be](http://www.kbcancora.be) en [www.cera.coop](http://www.cera.coop)

### **Contact:**

Hilde Talloen, chef Communication et directie-adjunct  
tel +32 (0)16 27 96 79  
[hilde.talloen@cera.coop](mailto:hilde.talloen@cera.coop)

Jan Bergmans, KBC Ancora Investor Relations  
tel +32 (0)16 27 96 72  
[jan.bergmans@kbcancora.be](mailto:jan.bergmans@kbcancora.be)